

ASSOCIATION

MEMOIRE AOÛT 1942

**HISTOIRE DE LA
PERSÉCUTION
ET DU SAUVETAGE
DES FAMILLES JUIVES DANS
LE BASSIN D'AIGUEBELETTE**

**1942
1945**

L'arbre de la mémoire

En hommage aux familles juives rafles le 26 Août 1942,
et à tous ceux qui ont souffert ici de l'oppression nazie.
Passant n'oublie pas.



LE DÉPARTEMENT



La Région agit pour le sport



mémoire et solidarité



SOMMAIRE



- 03** PRÉSENTATION
LE COMITÉ D'HONNEUR
- 04** LES JUIFS DANS LE BASSIN
D'AIGUEBELETTE
- 07** VÉNISSIEUX : L'EXFILTRATION
DES ENFANTS
- 08** LE SAUVETAGE D'ENFANTS JUIFS À
DULLIN, LÉPIN-LE-LAC ET AILLEURS
- 09** DÉCEMBRE 1942 - SEPTEMBRE 1943 :
L'INTERMÈDE ITALIEN
- 10** OCTOBRE 1943 - JUILLET 1944 : LES
DESCENTES DE LA GESTAPO
- 11** LA RAFLE D'AIGUEBELETTE REPLACÉE
DANS LE CONTEXTE HISTORIQUE
- 12** LES RAFLES DE 1941 EN ZONE
OCCUPÉE
- 13** MISE EN OEUVRE DE LA "SOLUTION
FINALE" EN FRANCE ET TRACTATIONS
DE L'ÉTÉ 1942
- 14** MÉMO DES FAMILLES CITÉES
- 15** LISTE DES RÉSIDENTS VICTIMES DES
RAFLES ET ARRESTATIONS
- 16** CONTACTS
ET SOUSCRIPTION

MÉMOIRE



Le 26 Août 2022 a été marqué par l'inauguration à Aiguebelette-le Lac d'un arbre de la mémoire en souvenir de toutes les familles juives persécutées, victimes des nazis et du régime de Vichy.

L'association Mémoire Août 1942 a été créée en 2019, à l'initiative de quelques citoyens qui ont l'ardente volonté de transmettre aux plus jeunes cette histoire totalement oubliée. Elle travaille à reconstituer l'histoire des Juifs ayant séjourné dans les communes du bassin d'Aiguebelette pendant la période 1942-1945.

Elle s'attache à comprendre et documenter les conditions dans lesquelles certains ont été arrêtés et envoyés vers la mort, ainsi que les multiples gestes d'humanité de la population locale, notamment l'hébergement des enfants, qui ont permis à la majorité de survivre.

Nos recherches, réalisées à partir de témoignages et de documents d'archives retrouvés, ont débuté en 2012, et elles se poursuivent toujours.

Elles nous ont permis de retrouver la plupart des témoins directs de cette époque, et de nouer de grands liens d'amitié avec eux, comme Betty Eppel, Annie Guicherd, Simha Arom, Albert Szyfman ...

LE COMITÉ D'HONNEUR DE L'ASSOCIATION

Frédéric ALLAMAND

Commandant du Groupement de Gendarmerie de Savoie

Boris CYRULNIK

Neurologue, psychiatre, éthologue et psychanalyste

Jean-Pierre FOUCAULT

Animateur radio et télévision

Hervé GAYMARD

Président du Conseil Départemental de Savoie

Serge KLARSFELD

Historien et avocat

Haim KORSIA

Grand-rabbin de France

Thierry REPENTIN

Maire de Chambéry

François RAVIER

Préfet de la Savoie

LES JUIFS DANS LE BASSIN D'AIGUEBELETTE

AVRIL 1942 : AIGUEBELETTE ET LES ASSIGNATIONS À RÉSIDENCE

Au moment de la déclaration de guerre en 1939, les communes du bassin du lac d'Aiguebelette sont des communes rurales dont le déclin démographique est amorcé mais où subsiste un grand nombre de petites exploitations pratiquant la polyculture. Grâce au percement du tunnel ferroviaire assurant la liaison avec Chambéry, le tourisme prend son essor. Un certain nombre de belles résidences secondaires et de nombreux hôtels fleurissent autour du lac. L'hôtel Beauséjour, vendu à la famille Patat-Jullian en 1927, occupe une position centrale au village d'Aiguebelette-le-Lac.

Avec la guerre et son lot de restrictions de carburant, les activités de bûcheronnage se développent. La liaison ferroviaire Chambéry-Saint André Le Gaz, interrompue en juin 1940, est rétablie en décembre 1941.

En 1940 l'activité hôtelière est d'abord mise à profit pour l'hébergement des familles fuyant les zones de guerre. **En avril 1942, dans le cadre d'une politique de contrôle de plus en plus rigoureuse des Juifs étrangers,**

37 personnes sont assignées à résidence à Aiguebelette-le-Lac et 3 à Saint Alban-de-Montbel. Les assignés à résidence sont jugés suffisamment fortunés pour subvenir à leurs frais de séjour, faute de quoi ils auraient été dirigés dans des camps d'internement ou bien, pour les hommes adultes, dans des groupements de travailleurs étrangers (GTE). Souvent des familles déclarent des ressources qu'elles n'ont pas pour échapper à l'internement dans des camps insalubres.

LA RAFLE DU 26 AOÛT 1942 À AIGUEBELETTE

Le 26 août 1942, de multiples rafles sont déclenchées dans la zone libre : l'objectif du gouvernement de Vichy est de livrer aux Allemands 10 000 juifs étrangers. A l'aube du 26 août, un car de 40 places, parti de Chambéry dans la nuit, s'arrête à Pont-de-Beauvoisin pour faire monter des gendarmes qui ont reçu une liste de 21 personnes juives à arrêter.

Selon les recommandations préfectorales, les personnes arrêtées doivent être traitées avec humanité et peuvent emporter des bagages, jusqu'à 60 kg par personne. Des éléments de langage sont même communiqués pour expliquer quelle est la destination du voyage :

" Ils vont en Pologne: création d'un Etat juif près de Lublin, non maltraités.

On peut leur dire. Soins pour les biens. Tous les enfants doivent partir"

L'autocar arrive et s'arrête à l'entrée du village d'Aiguebelette-le-lac à la maison "les Tilleuls", propriété d'un industriel stéphanois, où sont assignés à résidence un certain nombre de familles. Les gendarmes ont les noms des familles Arom et Rechtszajd sur leur liste.

Matys Rechtszajd croyant que seuls les hommes sont ciblés par cette rafle, parvient à se sauver par une fenêtre donnant sur l'arrière de la maison. La mère de famille, Anna, obéit aux ordres des gendarmes et monte dans le car avec les enfants,

Paulette et Maurice, encore endormis.

David et Liba Arom, également sur la liste, sont arrêtés mais ils ont avec eux leur fils Simha âgé de 12 ans, venu les visiter depuis Moissac où il était pris en charge par Les Eclaireurs israéliques dans une maison d'enfants. Simha n'est pas sur la liste mais les gendarmes lui demandent de rester dans le car, peut-être veulent-ils combler la défection de Matys Rechtszajd.

Le car s'arrête ensuite à l'hôtel Beauséjour pour prendre d'autres personnes. Les gendarmes s'aperçoivent alors que les enfants Rechtszajd,

Paulette et Maurice, ne sont pas sur la liste parce que nés à Anvers, ils sont belges. Anna, leur mère, choisit en quelques secondes de les confier alors à Madame Patat, la patronne de l'hôtel Beauséjour en expliquant qu'elle reviendra les chercher plus tard. Matys, le père, est parti se réfugier à la ferme des Bovagnet à Attignat-Oncin qu'il connaît pour y travailler régulièrement en échange de nourriture.

Profitant du premier arrêt à l'hôtel Beauséjour, Simha Arom s'échappe du car comme son père le lui avait ordonné ; avec un peu d'argent et de nourriture, il court en direction du hameau

"le Noyau" et passe le reste de la nuit derrière le grand mur du cimetière.

Les gendarmes vont également chercher la famille Fixler résidant à l'hôtel Beauséjour. Le père, Moïse qui croyait lui aussi que seuls les hommes allaient être inquiétés, réussit à se sauver. Eva, son épouse et ses quatre filles, Hélène (9 ans), Sara (8 ans), Esther (6 ans) et Isabelle (4 ans) montent dans le car.

Hersh Grauman, cloué au lit par un lumbago est prié par les gendarmes de monter dans le car; sa femme, Bertha, de nationalité belge, n'est pas inquiétée.

La liste des personnes à arrêter, secteur d'Aiguebelette (source : Archives départementales de la Savoie)

ITINÉRAIRE I							
Noms	Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Domicile	Profession	Situation de famille.
1	ARON	:David	:I.12.1897	:Osuk	:Polonaise	:Aiguebelette	:sans : marié s :
2	ARON née WEISS BLUM	:Liba	:11.4.1898	:Lezajsk	:Polonaise	: " : sans	: mariée
3	RECHSZAJD	:Mathis	:14.12.1909	:Mogielnica	:Polonaise	: " : Commerçant	: marié
4	RECHSZAJD	:née Leska- Chana.	:18.1.1912	: " :	: " :	: " :	: " :
5	WEISS	:Emmanuel	:20.3.1890	:Vienne	:ex-autrichein:	: " : commerçant	:célibataire
6	FIXLER	:Moïse	:18.2.1907	:Roumanie	:Tchécoslov.	: " : lapidaire	: marié
7	FIXLER	:Eva née Rosenberg	:24/9/1905	: " :	: " :	: " : sans	: " :
8	FIXLER	:Sara	:29.10.1934	:Belgique	: " :	: " :	: marié
9	FIXLER	:Hélène	:21.3.35	: " :	: " :	: " :	:célibataire
10	FIXLER	:Esther	:11.4.36	: " :	: " :	: " :	: " :
11	FIXLER	:Isabella	:17.6.1938	: " :	: " :	: " :	: " :
12	GRAUMANN	:Hersch	:9-11-1908	:Drohobycz	:Polonaise	: " : diamantaire	: marié
13	BEER	:Walter	:9.12.1907	:Neusalz	:Allemande	:Lépin : sans	:célibataire
14	STEIN	:Julius	:23.3.04	:Bischausen	: " :	: " : Commerçant	: marié 2 enf.
15	STEIN née	:BEER Ernestine	:9.12.09	:Neuskz	: " :	: " :	: marié 2 enf.
16	STEIN	:Eva	:9.7.35	:Thweron	: " :	: " : sans	:célibataire
17	STEIN	:René	:29.3.37	:Hambourg	: " :	: " :	: " :
18	BIENNES	:Herthann ..	:24.8.1891	:Francfort	: " :	: " : Industriel	: marié 2 enf.
19	BIENNES	:Hertha	:22.2.1927	: " :	: " :	: " : sans	:célibataire
20	BIENNES	:Guther	:22.2.1927	: " :	: " :	: " : sans	:célibataire
21	KOSS	:Frédéric	:20.11.1907	:Telin	:Tchécosl.	:Aiguebelette : commerc.	: marié



Hôtel Beauséjour à Aiguebelette-le-lac

Le car s'arrête ensuite à Lépin-le-lac, peut être à l'hôtel Folliet, pour faire monter Julius Stein et sa fille Eva âgée de 7 ans. Son épouse et leur autre fille échappent à la rafle. A Saint-Alban-de-Montbel, les gendarmes embarquent Hermann Biennes et son épouse Catherine qui sera libérée dans la journée, n'étant pas d'origine juive; leurs deux enfants, des jumeaux de 15 ans qui figuraient sur la liste, échappent à la rafle.

C'est donc avec 12 passagers que le car arrive en cette fin de nuit au camp de regroupement des GTE de Ruffieux, sur le Rhône, en face de Culoz. Deux jours avant ce camp avait été vidé, 168 de ses travailleurs juifs avaient été dirigés vers Drancy (camp de transit de la région parisienne avant la déportation pour Auschwitz) .

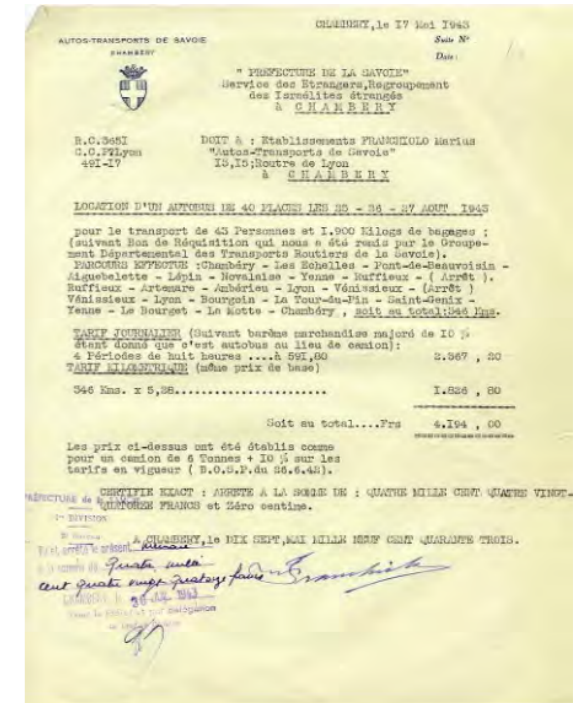
Au total, ce 26 août 1942, 6 cars partis de Savoie ont convergés vers Ruffieux avec 63 passagers. Ils furent redirigés le même jour vers 18 heures sur Vénissieux, dans un ancien camp militaire occupé jusqu'alors par des compagnies de "travailleurs indochinois".

Ajoutons que le lendemain, 27 août, les gendarmes arrêtent Emmanuel Weiss, Paul Stein (ou Steiner?), ainsi que Max Appelbaum (26 ou 27 août) sur les communes d' Aiguebelette-le-lac et Lépin-le-lac

VENISSIEUX : L'EXFILTRATION DES ENFANTS

Toutes les personnes arrêtées dans les différents départements de la région de Lyon lors de la grande rafle du 26 août convergent au camp de Vénissieux. Le 29 août à 5 heures du matin, 545 personnes montent dans des cars qui les déposent à la gare marchande de Saint-Priest où un train les attend en vue de les acheminer à Drancy, et de là à Auschwitz pour y être assassinées.

Les 5 enfants montés dans le car à Aiguebelette-le-Lac et Lépin-le-Lac ne seront pas du voyage vers Drancy. Avec 103 autres enfants, ils ont bénéficié d'une formidable et incroyable opération de sauvetage. En effet s'il y a, au sein de l'administration de Vichy, des personnes qui appliquent avec zèle les directives antisémites du gouvernement, il y a aussi un service social des étrangers qui s'emploie à sauver des gens.



Facture de location des autocars affrétés pour la rafle.
Source : Archives départementales de Savoie

Gilbert Lesage, responsable de ce service, a ainsi pu sauver un maximum de personnes, notamment des enfants, en usant de tous les subterfuges possibles et d'un vide juridique dans une des lois récemment promulguées. Grâce à lui, les quatre enfants Fixler et la petite Eva Stein sont exfiltrés. Au total 108 enfants furent sauvés, planqués dans des institutions religieuses puis pris en charge par l'OSE, organisation juive de secours aux enfants. Le cardinal Gerlier, évêque de Lyon, a su tenir tête au préfet régional Angeli en considérant que les enfants sont sous sa protection et qu'il ne peut les livrer aux autorités. Les enfants Rechtszajd, Paulette et Maurice, restés auprès de Madame Patat à Aiguebelette-le-lac, sont envoyés à Marseille où ils retrouvent leur tante.

Simha Arom monte au petit jour dans un train en gare d'Aiguebelette-le-lac et part retrouver son frère dans la maison d'enfant de Moissac.



27 août 1942. Arrivée à Vénissieux des cars de Juifs étrangers raflés.

Source : Fond des Fils et filles des déportés juifs de France

LE SAUVETAGE D'ENFANTS JUIFS À DULLIN, LÉPIN-LE-LAC ET AILLEURS...

Après les rafles de l'été 1942, tant en zone occupée qu'en zone libre, il devient évident pour la plupart des parents juifs, et pour les organisations de sauvetages comme l'OSE, que les enfants seraient plus en sécurité cachés dans des pensions ou des familles non juives. Deux familles illustrent ce choix : la famille Lewkowicz et la famille Kuperberg.

La famille Lewkowicz dont le père Shmuel est un juif polonais, vit à Valenciennes quand survient la rafle du 11 septembre 1942. Sa femme, Perla et son fils, Michel-Maurice, âgé de deux ans sont arrêtés. **Le mari parvient à s'enfuir par le garage qui donne sur une seconde rue arrière et rejoint ses deux autres enfants, Berthe, âgée de 7 ans et Jacques de 5 ans qui avaient été installés, par précaution, chez une amie dans une maison en périphérie de Valenciennes.** Munis de faux papiers au nom de Leroi, Shmuel, Berthe et Jacques gagnent la zone libre à Lyon, à l'issue d'un voyage éprouvant ; ils prennent contact avec une organisation de sauvetage qui place les deux enfants chez un modeste couple de paysans de Dullin : Victor et Joséphine Guicherd. Berthe et Jacques resteront chez le couple jusqu'en septembre 1945 où leur père, caché seulement à quelques kilomètres de là, à Novalaise, viendra les chercher. Berthe et

Jacques ont mené une vie de petits paysans dullinois pendant 3 ans, fréquentant l'école, l'église et les enfants du village sans jamais être inquiétés.



Les enfants Lewkowicz et le couple Guicherd
Source : David Eppel

Le couple Guicherd a reçu en 1979 le titre de Justes parmi les nations pour avoir sauvé ces enfants.

La situation de la famille Kuperberg, juive polonaise, est plus inconfortable. Échappant de peu à la rafle de Dijon de juillet 1942, Anna Kuperberg et sa fille Fanny (10 ans), rejoignent Charles, le mari d'Anna déjà en zone libre et assigné à résidence à Lépin-le-lac. Après les retrouvailles, ils s'installent dans une maison inoccupée à Dullin avec d'autres familles juives, 7 adultes et 5 enfants.

Charles échange ses compétences de tailleur contre de la nourriture.

A partir de l'automne 1943 (occupation allemande), ces familles vivent dans la crainte des Allemands mais aussi de certains pseudo "maquisards" plus brigands que résistants et qui pratiquent le racket.

Fanny racontera plus tard qu'elle a passé plus de temps dans la cave, dont la trappe était juste sous le lit de ses parents, qu'à l'école du village. Mais personne ne les a dénoncés.



Maison du Tilleray - Dullin - Cache de familles juives dont Fanny et ses parents
Source : Michel Burstein

D'autres enfants juifs ont été hébergés dans les communes du bassin d'Aiguebelette et de l'Avant-pays savoyard. On peut citer ainsi Henri Igla, un jeune d'une quinzaine d'années, qui fut hébergé à la ferme des Bernadieux de Lépin-le-lac entre 1943 et 1945 chez François et Elise Grimonet.

DÉCEMBRE 1942- SEPTEMBRE 1943 : L'INTERMÈDE ITALIEN

Dans les semaines qui ont suivi la rafle du 26 août 1942, 22 juifs étrangers furent encore arrêtés en Savoie. **Au total, à la fin de 1942, le gouvernement de Vichy avait honoré ses engagements auprès de l'occupant allemand de livrer**

10 000 juifs étrangers de la zone libre. En novembre 1942, le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord déclencha l'occupation de la zone libre. L'Allemagne concéda à son allié italien une zone d'occupation dont la Savoie faisait partie. Jalouse de son autorité, l'Italie refusa de livrer des juifs aux Allemands et s'opposa à ce que la police française le fasse. Cette "protection" italienne provoqua l'afflux de nombreux juifs dans les hôtels et pensions du lac d'Aiguebelette. Ce fut le cas de la famille Gerzterkorn, juifs polonais établis à Paris à la fin des années vingt. Le père, Pejsach, avait été interné au camp de Pithiviers en mars 1941. Dans le courant du printemps 1942, la mère de famille, Myriam, jugea préférable de placer ses

enfants en dehors du domicile familial. Elle-même échappa de justesse à la rafle du Vel d'hiv en juillet 1942. Quand la Savoie fut occupée par les Italiens, Myriam s'installa à Aiguebelette-le-lac à l'hôtel de Madame Patat et fit venir ses enfants, Gabriel, 15 ans, et Jeannette, 12 ans. Par précaution Gabriel et Jeannette furent séparés ; l'un séjourna à Aiguebelette-le-lac, l'autre à Lépin-le-lac dans la famille Garnier au lieu-dit le Chalet. Un certain nombre de frères et sœurs de Myriam convergèrent aussi vers l'hôtel Patat. D'autres juifs polonais installés à Paris dans les années trente arrivèrent à Aiguebelette comme Jankiel et Chawa Szyfman qui s'installèrent, avec leur tout jeune fils Albert, à l'hôtel Patat au printemps 1943.

OCTOBRE 1943- JUILLET 1944 : LES DESCENTES DE LA GESTAPO

En septembre 1943, suite au débarquement américain sur son sol, l'Italie capitule. La Savoie est alors occupée par les Allemands après le retrait des Italiens. La police allemande s'occupe elle-même des rafles et arrestations de juifs, laissant aux autorités françaises la traque des jeunes pour le STO (service de travail obligatoire). Myriam Gerztenkorn et plusieurs membres de sa famille réussissent à échapper aux arrestations et s'enfuient.

Les descentes de la police allemande deviennent habituelles à Aiguebelette mais grâce au courage de nombreux habitants de Lépin-le-lac et d'Aiguebelette-le-lac qui donnent l'alerte, de nombreuses opérations de sauvetage permettent d'éviter le pire. Le 13 novembre 1943, Jankiel Szyfman, résident de l'hôtel Beauséjour, et l'un de ses amis, Mayer Engel, furent arrêtés par la Gestapo à Chambéry. Jankiel avait pris ce jour-là ses vrais papiers au lieu des faux. Son épouse Chawa et son fils Albert restèrent à l'hôtel Beauséjour jusqu'au printemps 1945.

En décembre 1943, Abram Klajn, juif polonais de 39 ans, assigné à résidence à Aiguebelette depuis septembre 1942, est arrêté et déporté, ainsi que Moses Zonligt, juif néerlandais de 65 ans. Malka Titotsky, une juive polonaise de 38 ans, sera la dernière résidente d'Aiguebelette à être déportée en Avril 1944.

D'autres juifs étrangers ou français ont trouvé refuge dans diverses communes de l'Avant-pays savoyard autres que celles riveraines du lac : à Yenne, à Saint-Pierre-de-Genèbroz, à Saint-Genix-sur-Guiers, à Pont-de Beauvoisin, aux Échelles. Au total, entre août 1942 et 1944, 19 personnes furent arrêtées et déportées. Seul Hersh Grauman reviendra vivant des camps.

LA RAFLE D'AIGUEBELETTE REPLACÉE DANS LE CONTEXTE HISTORIQUE

LES JUIFS EN FRANCE EN 1940

LE SORT DES POPULATIONS JUIVES DU BASSIN D'AIGUEBELETTE EST CONDITIONNÉ PAR LES DÉCISIONS PRISES PAR LES AUTORITÉS ALLEMANDES (ITALIENNES POUR LA PÉRIODE 1942-1943), ET LES AUTORITÉS FRANÇAISES DU GOUVERNEMENT DE VICHY.

En 1940, au moment de l'armistice, il y a un peu plus de 300 000 juifs dans la France vaincue par l'Allemagne nazie. Ils se répartissent à part à peu près égale entre juifs français et juifs étrangers dont un gros noyau (environ 100 000) provient d'Europe de l'Est et en particulier de Pologne. Certains sont arrivés dans les années 20, d'autres plus tard à mesure que progressaient, s'intensifiaient et se durcissaient en Allemagne et dans l'Europe occupée par les nazis, les mesures discriminatoires dont ils étaient victimes. Ainsi les familles juives rafées à Aiguebelette-le-Lac s'étaient établies en France en 1940. La famille Stein, assignée à résidence à Lépin-le-lac, était une famille de juifs allemands réfugiée aux Pays bas en 1937 puis arrivée en France en 1942.

Les modalités selon lesquelles les juifs de France sont persécutés et pourchassés dépendent de leur nationalité, française ou étrangère, de la zone où ils résident, libre ou occupée.

La discrimination, l'exclusion, la persécution et enfin l'extermination dont furent victimes les juifs de France résultent d'abord de la législation antisémite nazie, ensuite de la collaboration étroite entre Vichy et Berlin et enfin des lois antisémites promulguées de sa propre initiative par le régime de Vichy (statut des juifs du 3 octobre 1940, loi du 4 octobre 1940 autorisant les préfets à interner les "ressortissants étrangers de race juive" dans des "camps spéciaux").

L'OPPRESSION DES JUIFS ÉTRANGERS EN ZONE OCCUPÉE

En zone libre, durant l'hiver 1940 - 1941, plusieurs dizaines de milliers de juifs étrangers ont été internés dans des camps aux conditions de vie effroyables et à la mortalité élevée. La famille Arom, par exemple, fut d'abord internée dans le camp de Brens (Tarn) puis celui de Rivesaltes (Pyrénées orientales). En 1941 on observe une baisse significative des effectifs des camps, mais le contrôle des juifs étrangers s'exerce alors de deux autres manières :

- Le groupement de travailleurs étrangers (exemple : le camp de Ruffieux). L'affectation dans les GTE ne concerne que les juifs étrangers arrivés en France depuis le 1er janvier 1936 et dépourvus de moyens d'existence.
- Les assignations à résidence pour les familles plus "fortunées" pouvant payer le logement et la nourriture. En mars 1942, un premier contingent de juifs étrangers, arrivés en France après 1936, est ainsi dirigé vers la Savoie (c'est le cas des résidents d'Aiguebelette).

LES RAFLES DE 1941 EN ZONE OCCUPÉE

En zone occupée, les juifs français et étrangers sont soumis à une série de brimades de plus en plus sévères. A partir du début 1941, Theodor Dannecker, spécialiste des questions juives au sein de la SIPO-SD (service de sécurité de la SS) incite les autorités militaires d'occupation à créer des camps d'internement des juifs étrangers en zone occupée comme la loi française le permettait en zone libre. Sur initiative allemande, le 14 mai 1941, la préfecture de police de Paris convoque dans les commissariats 3 700 juifs étrangers; ceux qui se présentent sont arrêtés et internés dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande; Pejsach Gerztekorn est l'un d'eux.

Le 20 août 1941, des policiers français encadrés par des officiers et sous-officiers allemands raflent à Paris 4 230 Juifs étrangers et quelques avocats juifs français.

Ce sont ces rafles qui amènent beaucoup de juifs étrangers à passer en zone libre, pensant être en sécurité, à l'instar de la famille Szyfman que l'on retrouve à Aiguebelette.

MISE EN PLACE DE LA "SOLUTION FINALE" EN FRANCE ET TRACTATIONS DE L'ÉTÉ 1942



L'extermination des juifs commença en Europe de l'Est en 1941 par des massacres de masse appelés plus tard "Shoah par balles". En Europe de l'Ouest, les nazis s'efforcèrent jusqu'à la fin 1941 de préparer, ou feindre de préparer, une déportation massive à Madagascar ou à l'Est de la Pologne. En 1942 une alternative à la déportation de masse fut choisie par les nazis : l'élimination systématique des juifs d'Europe. En Janvier 1942, à la conférence de Wannsee, les responsables nazis décidèrent de la "solution finale" à la question juive ; elle conduit à l'assassinat systématique des juifs dans des centres de mise à mort équipés de chambres à gaz dont le plus célèbre est Auschwitz. C'est dans ce camp que fut déportée la très grande majorité des juifs de France.

En France, en zone occupée, l'année 1942 voit donc les conditions de vie des juifs se durcir. Les mesures discriminatoires et d'exclusion se multiplient, le port de l'étoile jaune, devenu obligatoire le 7 Juin, en est la plus célèbre. A ces mesures s'ajoute la mise en place de l'internement, la déportation et l'extermination de tous les juifs ; le 27 mars 1942, le premier convoi de juifs

déportés quitte la France.

A la suite d'une conférence tenue à Berlin en juin 1942, le nombre de juifs à arrêter dans chaque pays occupés fut fixé. Les responsables de la SIPO-SD en France décidèrent d'arrêter dans les prochains mois 40 000 Juifs de la zone occupée. Suite à diverses tractations entre les autorités allemandes d'une part, Pierre Laval (redevenu chef du gouvernement en avril 42) et René Bousquet, son secrétaire général de la police d'autre part, il fut convenu que les arrestations ne concerneraient que les juifs étrangers mais qu'elles seraient exécutées par la police française. Bousquet s'engagea aussi à ce que la police française livre 10 000 juifs étrangers de la zone libre. Les autorités allemandes acceptèrent aussi la proposition de Laval de déporter les enfants de moins de 16 ans. Ainsi les grandes rafles de l'été 1942 concernèrent pour la première fois des familles entières, adultes et enfants. Cela choqua une partie de l'opinion et des autorités religieuses qui s'engagèrent dans des opérations de sauvetage.

En zone occupée, les tractations de Juin-Juillet 1942 débouchèrent sur l'arrestation

de plus de 30 000 juifs. La rafle du Vel d'Hiv à Paris les 16 et 17 juillet 1942 étant l'opération la plus importante (plus de 13 000 arrestations dont 4 115 enfants). En zone libre, les tractations aboutirent aux rafles des 26-29 Août 1942 dont celle d'Aiguebelette. Le contingent de 10 000 juifs étrangers promis aux allemands fut atteint en "puissant" dans les camps, dans les GTE, et par les rafles.

A l'automne 1943, les accords de l'été 1942 devinrent caducs. La police allemande procéda alors directement aux rafles sans se soucier de la nationalité des juifs arrêtés, en vue de les déporter. (Rappel: en Savoie les allemands remplacent l'occupant italien à partir de septembre 1943).

En 1944, 15 000 juifs furent encore déportés de France vers les camps de la mort. Il en fut ainsi de Malka Titosky, dernière résidente d'Aiguebelette, déportée en avril 1944. Ce fut aussi le cas des 44 enfants de la maison d'Izieu et de leurs 7 éducateurs. Le dernier convoi de déportés quitta Lyon Perrache le 11 août 1944.

MÉMO DES FAMILLES CITÉES DANS LE TEXTE

FAMILLES ASSIGNÉES À RÉSIDENCE

RAFLE DU 26 AOÛT 1942

- Famille RECHTSZAID :
Mathys, le père : échappe à la rafle
Anna, la mère : arrêtée
Maurice et Paulette, les enfants :
sauvés, recueillis par Louise Patat et
envoyés à Marseille

- Famille AROM :
David et Liba, les parents : arrêtés
Simha, le fils : parvient à s'échapper

- Famille FIXLER :
Moïse, le père : s'échappe
Eva, la mère : arrêtée
Hélène, Sara, Esther, Isabelle, les
enfants : arrêtés puis exfiltrés du
camps de Vénissieux

- Famille GRAUMAN :
Hersh, le mari : arrêté
Bertha, l'épouse : n'est pas inquiétée

- Famille STEIN :
Julius, le père : arrêté
Ernestine, la mère: échappe à la rafle
Renée, la fille : échappe à la rafle
Eva , autre fille : arrêtée puis exfiltrée
du camp de Vénissieux.

- Famille BIENNES :
Herman, le père : arrêté
Catherine, la mère : arrêtée puis
libérée
Hertha et Guther, les deux enfants,
échappent à la rafle.



Chana, Paulette et
Maurice Rechtszaid
Source : Famille Randon

Les enfants Fixler
Source : NC



ISABELLE

SARAH

HÉLÈNE

FAMILLES ET ENFANTS AIDÉS OU CACHÉS

- Berthe et Jacques Lewkowitz
à Dullin

- Famille Kuperberg à Dullin
(Charle, Anna, et leur fille Fanny).

- Henri Igla à Lépin-le-lac

- Myriam Gerzterkorn et son fils
Gabriel à Aiguebelette-le-lac.
La fille, Jeannette à Lépin-le-lac.

ARRESTATIONS ULTÉRIEURES

- Le 27 Août 1942, sont arrêtés Emmanuel Weiss, Paul
Stein (Steiner?), Max Appelbaum.

- En Novembre 1943, Jankiel Szyfman est arrêté à
Chambéry avec son ami Abraham Engel.

- En décembre 1943 : arrestation d'Abram Klajn et Moses
Zonlight.

- Avril 1944 : arrestation de Malka Titosky.

LISTE DES PERSONNES RÉSIDANT À AIGUEBELETTE-LE-LAC, LÉPIN-LE-LAC, SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL, VICTIMES DES RAFLES ET ARRESTATIONS EN VUE DE LA DÉPORTATION

- Max APPELBAUM Convoi N° 27
- David AROM Convoi N° 27
- Liba AROM Convoi N° 27
- Herman BIENES Convoi N° 27
- Abram ENGEL Convoi N° 62
- Eva FIXLER Convoi N° 27
- Sara FIXLER 6 ans, sauvée à Vénissieux
- Hélène FIXLER 7 ans, sauvée à Vénissieux
- Esther FIXLER 5 ans, sauvée à Vénissieux
- Isabella FIXLER - 3 ans, sauvée à Vénissieux
- Hersh GRAUMAN Convoi N° 27 Survivant des camps
- Abraham KLAJN Convoi N° 63
- Anna RECHTSZAID Convoi N° 27
- Julius STEIN Convoi N° 27
- Eva STEIN 6 ans, sauvée à Vénissieux
- Paul STEINER Convoi N° 27
- Jankel SZYFMAN Convoi N° 62
- Malka TIKOTSKY Convoi N° 72
- Emmanuel WEISS Convoi N° 27
- Moses ZONLIGT Convoi N° 63



Famille Arom
Source : Simha Arom



Jankiel Szyfman
Source :
Albert Szyfman

Sources : " liste des personnes à arrêter et des personnes arrêtées - Archives départementales - ad073_1362w4_220/ad073_1362w4_230" et "Mémorial de la Déportation des Juifs de France".



Infos

Association
Mémoire Août 1942

54, chemin des Romains - 73520 La Bridoire

06 09 11 54 54

memoireaout42@gmail.com



@MemoireAout42

**POUR ADHÉRER OU FAIRE UN DON
À L'ASSOCIATION MÉMOIRE AOÛT 1942**

Pour adhérer ou faire un don de soutien à l'association par virement :

IBAN : FR76 1810 6008 1096 7586 7258 937

Association reconnue d'utilité sociale
Déduction fiscale de 66% de votre don



Témoignage de Betty EPEL (enfant cachée) et Simha AROM (survivant de la rafle) devant les élèves de l'école Ayn/Dullin - Septembre 2022.

Crédit photo : Association Mémoire Août 1942

Après avoir lu cette histoire, ne la jetez pas : soyez passeur de mémoire et offrez-là !

